

Acte rendu exécutoire
Par transmission en
Sous-préfecture d'Aix-en-Provence

Le 21 DEC. 2015



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_A352

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Centre Opérationnel des Collectes des Ordures Ménagères du Pôle Centre à Aix-en-Provence - Lancement des études de programmation

Le 17 décembre 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 11 décembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMIEL Michel - BACHI Abbassia – BARRET Guy – BASTIDE Bernard – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GARELLA Jean-Brice - GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HOUËIX Roger – JOUVE Mireille - LAFON Henri – LAGIER Robert – LENFANT Gaëlle - LHEN Héléne – MALAUZAT Irène – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis - MEÏ Roger – MERCIER Arnaud – MERGER Reine - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale - PAOLI Stéphane – PELLENC Roger - PERRIN Jean-Marc - POLITANO Jean-Jacques – PROVITINA-JABET Valérie - RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine - SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise - TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – AMEN Mireille donne pouvoir à RAMOND Bernard - AUGÉY Dominique donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre - BALDO Edouard donne pouvoir à LENFANT Gaëlle - BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia - BERNARD Christine donne pouvoir à BONTHOUX Odile – BOYER Raoul donne pouvoir à ROUVIER Catherine – BURLE Christian donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane donne pouvoir à BUCCI Dominique – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre - DEVESA Brigitte donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à CHARRIN Philippe - ROLANDO Christian donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à BOULAN Michel – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à MERGER Reine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ARDHUIN Philippe – FILIPPI Claude – LEGIER Michel – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PRIMO Yveline

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Philippe de SAINTDO donne lecture du rapport ci-joint.

06_3_02

CONSEIL DU 17 DÉCEMBRE 2015

Rapporteur : Philippe de SAINTDO

Co-rapporteur : Jean-François CORNO

Politique publique : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets

Thématique : Collecte et traitement des déchets

Objet : Centre Opérationnel des Collectes des Ordures Ménagères du Pôle Centre à Aix-en-Provence - Lancement des études de programmation

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Les locaux de la Parade, qui accueillent les équipes du pôle centre, ne peuvent plus répondre aux besoins du service tant en termes de conformité et de qualité des locaux du personnel, qu'en termes de fonctionnalité et de sécurité eu égard aux nombreuses co-activités avec certains services municipaux.

La recherche d'un terrain proche de la ville centre, nécessaire pour la construction d'un nouveau centre des collectes propre aux services communautaires, n'ayant pu aboutir, il est proposé de travailler en accord avec la ville d'Aix-en-Provence à une recomposition globale du site de la Parade pour permettre l'aménagement d'espaces et de locaux adaptés et conformes pour chacun des services municipaux et communautaires et de lancer à cet effet les études de programmation.

Exposé des motifs :

Depuis 2003, date du transfert de compétence, les moyens des services de collecte des Déchets Ménagers de la CPA affectés au secteur d'Aix-en-Provence, le Tholonet et St-Marc-Jaumegarde sont basés à la Parade, sur des surfaces de terrains et de locaux partiels mis à disposition par la ville d'Aix-en-Provence.

Ces locaux, dits de la Parade, se sont révélés rapidement problématiques au regard des exigences en termes de conformité au Code du Travail pour les locaux du personnel, mais également en termes de fonctionnalité et de sécurité eu égard aux nombreuses co-activités existantes sur ce site, avec les locaux de certains services municipaux imbriqués. Les divers aménagements réalisés par la CPA avec notamment la mise en place de bâtiments préfabriqués, la rénovation intérieure des vestiaires/sanitaires et autres interventions toujours limitées par manque de surfaces n'ont pas suffi à rendre conformes les locaux du personnel et à améliorer sensiblement les conditions d'accueil et de sécurité des agents.

Au regard de ce constat, la Communauté a mené, de 2006 à 2010, un travail important avec les services de la ville centre dans le cadre d'un projet d'aménagement global des locaux sur le site de la Parade, sans que cette démarche n'aboutisse à une solution satisfaisante pour répondre tant aux besoins de la CPA qu'à ceux de la ville d'Aix-en-Provence en maintenant une répartition des espaces et une affectation des bâtiments proche de l'état actuel.

Il a alors été envisagé des solutions externes pour une délocalisation des moyens de collecte basés actuellement à la Parade et pour la construction d'un nouveau centre propre aux services communautaires. Le terrain recherché était d'une surface de l'ordre de 2Ha pour pouvoir accueillir les 175 agents répartis en 4 équipes constituant le service, les 45 bennes à ordures ménagères à mettre en hors d'eau et hors gel, les aires de stationnement pour les véhicules de services et des agents ainsi que les espaces de stockage (en particulier pour les bacs de pré-collecte).

De 2010 à 2014, la Communauté a mené, un travail important avec les services de la ville centre dans la recherche d'un terrain adapté.

Après l'échec de plusieurs projets et afin d'inscrire à minima une solution à long terme, la CPA a formalisé, à l'occasion des travaux du PLU de la ville Centre, dans sa délibération du Conseil du 6 juin 2013, la demande de mise en place d'un Emplacement Réservé pour la relocalisation des services de collectes.

Cette demande n'a pu se concrétiser dans la formalisation du document d'urbanisme définitif .

Fort de ce constat et de la nécessité absolue de trouver des solutions au règlement de cette situation problématique sans attendre plus longtemps, une étude de faisabilité a été

engagée en 2015 pour évaluer les conditions de réalisation d'un projet de recomposition de l'ensemble du site de la Parade, locaux municipaux compris, afin de permettre l'intégration d'un centre opérationnel des collectes conforme, fonctionnel et répondant de manière satisfaisante aux besoins de la CPA.

Cette étude de faisabilité a démontré que ce projet n'était possible qu'aux conditions suivantes :

1. Que l'emprise foncière de 3 660 m² du bâtiment affecté au service de la manutention, partiellement au service du nettoyage et à une aire de stationnement de véhicules légers de service de la ville d'Aix-en-Provence soit libéré et affecté à l'EPCI (CPA aujourd'hui) pour reconstruire un bâtiment R+1, le Rez de Chaussée étant consacré à abriter la plus grande partie des bennes à ordures ménagères et son aire de maintenance et l'étage à l'accueil des agents, l'aménagement des locaux du personnel vestiaires/sanitaires/locaux des EPI et de l'administration du service(cf plan annexe 1).
2. Que les espaces extérieurs actuellement occupés par la CPA lui restent affectés pour y aménager l'aire de stationnement de la dizaine de bennes qui n'auront pas trouvé place dans le bâtiment, l'aire de stationnement des véhicules de service de la collecte, l'aire de stationnement des véhicules légers et des deux roues des agents de la CPA et enfin des espaces de stockage des bacs de pré-collecte qui pourraient être partiellement couvertes (cf plan annexe 1).

Ce dispositif induit le déplacement en un autre lieu des locaux du service de la manutention de la ville qui comprennent quelques bureaux, des locaux du personnel et surtout un hangar de stockage. Une solution a été étudiée par la ville d'Aix-en-Provence , elle comprend le déplacement du service dans le bâtiment communal dit "du champs de foire"non loin de la Parade qui comprend des surfaces disponibles aménageables mais qu'il conviendra cependant d'agrandir (cf plan annexe 2) pour un coût d'investissement estimé par la ville à environ 2M€ TTC à ajouter au coût de l'opération sur le site de la Parade de l'ordre de 8M€ TTC, soit un total de 10M€ TTC.

Les locaux de stockage du matériel du service du nettoyage de la ville pourront quant à eux trouver place dans une partie du bâtiment du garage municipal libérée par la CPA.

Ce dispositif nécessitera de définir les emprises réparties entre l'EPCI (CPA aujourd'hui) et la ville d'Aix-en-Provence avec la définition des conditions de mise à disposition du foncier propriété de la ville, ainsi que les modalités de répartition des charges de fonctionnement et d'usage concernant les viabilités et les voiries de desserte et de distribution intérieures à l'image d'une gestion en co-propriété.

Compte tenu du résultat de cette phase de faisabilité, il est aujourd'hui possible de décider le lancement du projet d'aménagement du Centre Opérationnel des Collectes des Ordures Ménagères du Pôle Centre sur le site de la Parade à Aix-en-Provence dans les conditions

précisées ci-avant sachant que le conseil municipal de la ville d'Aix-en-Provence a délibéré favorablement du principe le 15 décembre 2015 .

Il est également proposé, afin de concrétiser le projet, de décider le lancement des études de programmation sur cette base.

L'aboutissement des études de programmation viendront conforter le coût global de l'opération, estimé aujourd'hui à 10 M€ TTC compris la prise en charge du coût du déplacement des locaux du service de la manutention de la ville d'Aix-en-Provence sachant que ce projet sera financé dans le cadre d'une Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement spécifiques qui viennent d'être votés par délibération du présent Conseil Communautaire.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'avis de la Commission Ressources et Moyens en date du 25 novembre 2015 et de la Commission Environnement, développement durable et gestion des déchets du 8 décembre 2015 ;

VU l'avis favorable au projet du Conseil Municipal du 15 décembre 2015 de la Ville d'Aix-en-Provence ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** du projet d'aménagement du Centre Opérationnel des Collectes des Ordures Ménagères du Pôle Centre sur le site de la Parade à Aix-en-Provence dans les conditions précisées ci-avant ;
- **ACTER** la mise à disposition à titre gracieux par la ville d'Aix-en-Provence du bâtiment dit de la manutention et des terrains annexes selon le descriptif ci-avant et selon le plan joint en annexe 1 sur les parcelles ZH 44, 56 et 59 ;
- **DECIDER** le lancement des études de programmation du futur Centre Opérationnel des Collectes du Pôle Centre sur le site de la Parade ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les pièces inhérentes à ce dossier ;
- **DIRE** que les dépenses nécessaires seront imputées sur l'Autorisation de Programme et les Crédits de Paiements mis en place et votés par le Conseil Communautaire du 17 décembre 2015.



Annexe	
1	

Barida route des milles 13100 Aix en Provence		MATRISE D'OUVRAGE PAYS D'AIX CS 4968 Evens OT 13020 AIX EN PROVENCE		MATRISE D'OUVRAGE PAYS D'AIX CS 4968 Evens OT 13020 AIX EN PROVENCE		MATRISE D'OUVRAGE Tlx 04 42 93 91 91 Fax 04 42 93 92 92 Courriel agra@pays-aix-provence.fr		MATRISE D'OUVRAGE Tlx 04 42 93 91 91 Fax 04 42 93 92 92 Courriel agra@pays-aix-provence.fr		PHASE Faisa	DATE 11/15	
DESIGNATION ET LIEU DE L'OPERATION Raménagement du centre de collecte		DIRECTION DES BATIMENTS 13100 AIX EN PROVENCE		DIRECTION DES BATIMENTS 13100 AIX EN PROVENCE		DIRECTION DES BATIMENTS 13100 AIX EN PROVENCE		DIRECTION DES BATIMENTS 13100 AIX EN PROVENCE		AFFAIRE CO	PHASE Faisa	DATE 11/15

Ces documents graphiques sont uniquement destinés à la demande administrative du Permis de construire, de la déclaration préalable et de la demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement EPAP. Toute modification ne pourra engager la responsabilité de l'architecte.



Vue aerienn - situation du projet

PHASE	DATE
Faisa	11/15

MAITRISE D'OEUVRE	MAITRISE D'USAGE
CO	TA : 04 42 93 91 91 Fax : 04 42 93 92 92 Courriel : aep@pays-aix-provence.fr

DIRECTION DES BATIMENTS
8 Place Jeanne d'Arc, 13100 Aix-en-Provence
PAYS D'AIX

COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX
8 Place Jeanne d'Arc, 13100 Aix-en-Provence
PAYS D'AIX

DESIGNATION ET LIEU DE L'OPERATION
Barida
route des milles
13100, Aix en Provence

Ces documents graphiques sont uniquement destinés à la demande administrative du Permis de construire, de la déclaration préalable et de la demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement ERP. Toute modification ne pourra engager la responsabilité de l'architecte.

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Centre Opérationnel des Collectes des Ordures Ménagères du Pôle Centre à Aix-en-Provence - Lancement des études de programmation

Inscrits	92
Votants	86
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	86
Majorité absolue	44
Pour	86
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI



17 DEC. 2015